

Société Générale SA – Assemblée générale du 22 mai 2024  
**Réponses aux questions écrites des actionnaires**

**Questions du Forum pour l'Investissement Responsable, association loi 1901 ..... 5**

**Environnement ..... 5**

1. a) Pourriez-vous rappeler vos objectifs de décarbonation à horizon court, moyen et long termes sur vos trois scopes (en valeur absolue et en intensité) ? Pour chacun de vos objectifs, explicitez les principales actions prévues permettant d'atteindre ces objectifs (merci de préciser le pourcentage de contribution à l'objectif de chaque action).....5

Quelle est la part dédiée aux émissions négatives (absorption et stockage...), aux émissions évitées ou encore aux crédits carbone dans votre stratégie (à distinguer de vos objectifs de décarbonation) ? .....5

b) Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des principales actions déployées sur l'ensemble des trois scopes ? ..... 8

c) Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée (sur les trois scopes) ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5°C ? Est-elle validée par un tiers indépendant (SBTi, ACT- ADEME...) ? ..... 9

d) Pourriez-vous communiquer votre cible de financement (entreprises et projets) aux énergies fossiles sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'une part, et de l'approvisionnement en énergies « propres » d'autre part (en précisant le périmètre détaillé des sources et technologies incluses dans ces énergies propres) d'ici 2030 ? Si vous n'atteignez pas le ratio de 6:1, pourriez-vous expliquer pourquoi ? ..... 9

2. a) Avez-vous réalisé un travail d'évaluation, de suivi et de réduction de vos dépendances et de vos risques, d'une part, de votre empreinte, d'autre part, mais aussi de vos opportunités (investissement dans des projets à impact net positif sur la nature, services en faveur de la biodiversité, etc.) en lien avec la biodiversité et la nature ? ..... 10

Cette évaluation est-elle à jour et couvre-t-elle bien l'ensemble de votre chaîne de valeur (opérations directes, amont et aval) ? Dans le cas où celle-ci ne couvrirait qu'une partie de votre chaîne de valeur, envisagez-vous d'étendre le périmètre de cette évaluation ? Si non, pourquoi ? ..... 10

b) Publiez-vous les résultats de ce travail ? Dans le cas contraire, envisagez-vous de le publier ? ..... 11

Envisagez-vous de vous appuyer sur des cadres volontaires tels que la TNFD, le SBTN, le GRI101... pour rendre compte des risques et opportunités liés à la nature ? ..... 11

c) Publiez-vous ou envisagez-vous de publier des indicateurs quantitatifs pour rendre compte des risques et des opportunités que la biodiversité fait courir ou offre à votre société (valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses considérés comme vulnérables aux risques liés à la nature, CAPEX, financements ou investissements consacrés aux opportunités liées à la nature...) ? Si oui, lesquels et vous fixez-vous des objectifs ? Justifiez le choix de ces indicateurs. Si non, pourquoi ? ..... 12

3. a) Quelle est la place de l'économie circulaire dans la stratégie de l'entreprise ? ..... 12

b) Comment encouragez-vous le développement des modèles d'affaires circulaires (via des stratégies d'investissement ou de financement, des services clients, un engagement avec les fournisseurs, etc.) ? ..... 13

c) Quelle est la part des investissements/financements ou de votre offre liée à l'économie circulaire ? ..... 15

**Social ..... 15**

4. a) En France, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 et l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la transition écologique et le dialogue social du 11 avril 2023 ont étendu les prérogatives environnementales du CSE et renforcé le rôle des représentants de proximité. Au cours des douze derniers mois, quelles initiatives sont susceptibles d'illustrer significativement une évolution dans le fonctionnement de ces instances au sein de votre groupe suite à ces dispositions ? ..... 15

- b) Dans le cadre de ces nouvelles prérogatives, la formation et l'expertise des partenaires sociaux sont fondamentales. Avez-vous développé récemment ou avez-vous prévu dans un proche avenir des programmes spécifiquement dédiés aux partenaires sociaux pour renforcer leur expertise en matière environnementale qui aillent au-delà des obligations légales ?..... 15
- c) Les accords-cadres internationaux sont des dispositifs qui renforcent la qualité des relations sociales au sein d'un groupe. Votre groupe dispose-t-il d'un accord-cadre qui dépasse le périmètre de l'Union européenne ? Si oui, comment y avez-vous intégré la question de la transition écologique et, plus largement, les questions environnementales ? Si non, un tel projet est-il envisagé ? Dans tous les cas, sur vos cinq principaux marchés géographiques en dehors de la France, pouvez-vous lister des initiatives majeures faisant ressortir un renforcement récent de l'implication des partenaires sociaux dans la politique environnementale de l'entreprise ?..... 16
5. a) Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer, d'une part, le nombre d'actions rachetées (précisez aussi le nombre d'actions en contrats de liquidité) et, d'autre part, le nombre d'actions créées, ainsi que le nombre de titres auto-détenus au début et à la fin de chaque année ? Pour chacun de ces exercices, pouvez-vous ventiler : le nombre d'actions annulées ; le nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance (ainsi que le nombre de bénéficiaires et leur proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; le nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié (ainsi que le nombre de salarié.e.s éligibles, le nombre de bénéficiaires effectifs et leurs proportions par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; autres utilisations (en précisant le détail) ?..... 16
- b) Dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, et lorsque cela s'avère pertinent, comment « neutralisez-vous » les effets des titres auto-détenus ou annulés pour le calcul de l'atteinte des objectifs ? ..... 16
- c) Quels montants d'investissements (R&D et capex) avez-vous réalisés au cours des 5 derniers exercices (année par année) ? Quels montants de capital avez-vous rachetés et annulés sur la même période ? Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en Annexe 3. Dans le cadre de l'approche globale du partage de la valeur, dimensionnez-vous le montant alloué aux rachats d'actions au regard du montant des investissements – en particulier ceux dédiés à la transition écologique – effectués par l'entreprise (élément indispensable à la création de valeur et à la pérennité de l'entreprise) ? Si oui, avez-vous des règles en la matière ? Si non explicitez la raison vous conduisant à ne pas considérer les investissements dans le cadre de la fixation des montants de rachats d'actions ? ..... 17
6. a) Avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ? Avez-vous développé une politique/un engagement sur la question du salaire décent (Engagements publics, accréditation en tant que Living wage Employer...) ?..... 18
- b) Sur la base de votre définition du salaire décent, avez-vous commencé à calculer ce dernier et sur quelles méthodologies vous reposez-vous ? Si oui, dans quelle(s) région(s) et pour quel périmètre (salariés mais aussi les travailleurs indépendants, petits agriculteurs, etc... - ou/et salariés de vos fournisseurs) ? Quelle information publiez-vous à ce sujet ?..... 18
- Avez-vous identifié des écarts entre le salaire minimum et le salaire décent ?..... 19
- c) Pouvez-vous décrire les actions prises pour la mise en place d'un salaire décent ?..... 19
- d) Comment mesurez-vous la mise en place des salaires décents pour vos salariés et fournisseurs ?..... 19
- e) Avez-vous identifié les obstacles susceptibles qui pourraient s'opposer au versement d'un salaire décent à vos salariés et aux salariés de vos fournisseurs (par exemple, dans un pays où les droits et les réglementations en matière de label sont moins stricts) ? Si oui, que faites-vous pour les atténuer ?..... 19
- Question bonus : Communiquez-vous les résultats de vos potentielles études et avez-vous mis en place un outil de lanceur d'alerte pour vos employés et fournisseurs ?..... 19

7. a) Périmètre France : Combien y-a-t-il de fonds proposés à vos salarié.e.s hors actionnariat salariés dans vos plans d'épargne salariale ? Combien et quels fonds proposés à vos salarié.e.s sont labellisés responsables (merci de mentionner leur nom ainsi que le nom des labels associés) ? Quel est le montant des encours labellisés par fonds ?... 20	
Pouvez-vous également mentionner le montant des encours globaux et le montant des encours hors actionnariat non labellisés ?..... 20	
b) Si certains fonds ne sont pas labellisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective (merci d'indiquer le taux de sélectivité et/ou la thématique de ces fonds) ?..... 20	
Avez-vous prévu avec les partenaires sociaux de disposer de davantage de fonds labellisés dans les trois années à venir ? ..... 20	
c) Comment associez-vous vos partenaires sociaux au choix de fonds responsables (exemples : formations, expert qui s'occupe de l'accompagnement pédagogique des salariés, temps accordé aux partenaires sociaux pour remettre en cause les choix de fonds responsables) ?..... 20	
Comment associez-vous vos partenaires sociaux au contrôle de l'engagement responsable des fonds (formation des membres du conseil de surveillance au-delà des 3 jours réglementaires, mise en place d'une commission de l'épargne de l'entreprise...) ?..... 20	

**Gouvernance ..... 20**

8. a) Publiez-vous une charte détaillée décrivant vos engagements en matière de responsabilité fiscale (pratiques fiscales jugées inacceptables, paradis fiscaux) ? A quelle fréquence celle-ci est-elle revue et approuvée par le Conseil ? Comment le Conseil veille-t-il à l'application de cette charte ?..... 21	
b) Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays pour l'ensemble des pays d'activités c'est-à-dire allant au-delà des exigences de la directive UE qui se limite à un reporting pour les pays membres de l'UE et les pays figurant sur la liste des juridictions non-coopératives ? Si non, merci de justifier votre choix ? La répartition des impôts pays par pays est-elle débattue par le Conseil ?..... 22	
c) Pouvez-vous expliquer votre taux d'imposition effectif pour l'année 2023 ? En quoi celui-ci est-il cohérent avec vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? ..... 22	
Une attention particulière sera portée aux entreprises ayant un taux d'imposition particulièrement bas (égal ou inférieur à 20 %) ou particulièrement élevé (autour de 30 %) ? ..... 22	
9. a) Quelles sont les principales activités d'intérêts (par exemple top 3) que vous priorisez en lien avec vos enjeux matériels ESG ? Pouvez-vous préciser toutes les juridictions où vous exercez ces activités de lobbying ?..... 23	
b) Comment vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles ? Comment gérez-vous les potentielles divergences ? (Exemples : tentative de réalignement du positionnement des associations avec vos propres objectifs ESG ou réflexions sur la possibilité de quitter une association professionnelle qui ne serait définitivement pas alignée avec votre stratégie ESG). Que publiez-vous à ce sujet sur l'alignement et/ou sur les divergences ?..... 24	
c) Quel est le rôle du Conseil d'Administration dans l'application de votre politique de représentation d'intérêts (par exemple : les activités, le budget, les réunions) ?..... 25	
d) Formez-vous les personnes en interne ou en externe (e.g., cabinets) au lobbying responsable ? Si oui, quels critères appliquez-vous dans la sélection des cabinets qui vous accompagnent ?..... 25	
10. a) Combien d'administrateurs du Conseil disposent de compétence(s) en RSE ? Qui sont-ils et comment ont-ils acquis ces compétences (études, formations, expériences professionnelles) ? Ces compétences sont-elles spécifiques aux enjeux de votre secteur (biodiversité, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat, etc...) ?..... 25	
Publiez-vous une matrice des compétences spécifiques de chaque membre du conseil ?..... 25	

- b) Comment assurez-vous la mise à jour des connaissances des membres du conseil sur les enjeux RSE (processus de formation interne ou externe, interventions d'experts, mises à niveau sur l'actualité réglementaire ou des thématiques clés, etc.) ? À quelle fréquence ? .....26*
- c) Comment évaluez-vous la compétence en RSE des administrateurs ? Sur quels critères ? À quelle fréquence ? Cette évaluation est-elle individuelle ou collective ?..... 26*
- d) Intégrez-vous une composante RSE dans le cadre des processus de nomination des nouveaux administrateurs ? ...27*

**Questions du Forum pour l'Investissement Responsable, association loi 1901 (questions envoyées par email en date du 29/04/2024) :**

**Réponse du Conseil d'administration :**

### **Environnement**

- a) Pourriez-vous rappeler vos objectifs de décarbonation à horizon court, moyen et long termes sur vos trois scopes (en valeur absolue et en intensité) ? Pour chacun de vos objectifs, explicitez les principales actions prévues permettant d'atteindre ces objectifs (merci de préciser le pourcentage de contribution à l'objectif de chaque action).**

**Quelle est la part dédiée aux émissions négatives (absorption et stockage...), aux émissions évitées ou encore aux crédits carbone dans votre stratégie (à distinguer de vos objectifs de décarbonation) ?**

*Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en Annexe 1.*

L'ambition du Groupe Société Générale en matière de climat vise à la fois l'accompagnement de nos clients dans leur transition environnementale, l'atténuation des impacts potentiels de nos activités sur le climat et la gestion des risques liés au changement climatique. C'est dans ce cadre que le Groupe se fixe des objectifs de décarbonation.

Activités au quotidien (Scope 1 & 2 et scope 3 amont et déchets) : Après avoir atteint sa cible de réduction de 25 % de ses émissions de GES par occupant entre 2014 et 2019, le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de 50% entre 2019 et 2030 des émissions carbone absolues liées à son fonctionnement en agissant sur l'énergie requise pour ses locaux, l'informatique, la réduction des déplacements aériens et le parc automobile. À fin 2023, le Groupe avait réduit son empreinte carbone en propre de 34% par rapport à 2019, en ligne avec cet objectif.

Scope 3 : Dans le cadre de l'adhésion à (i) la Net Zero Banking Alliance (NZBA), et (ii) la Net Zero Asset Owner Alliance de l'UNEP-FI depuis 2021, le Groupe a pour objectif sur le court, moyen et long terme d'aligner son portefeuille de crédits aux entreprises et son portefeuille d'investissement avec des trajectoires compatibles avec des scénarios 1,5°C. Cet objectif est décliné par des cibles spécifiques à chacun des secteurs.

Côté investissements, Société Générale Assurances s'est notamment engagée à réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30% à l'horizon 2025 par rapport à 2018.

Concernant le portefeuille de crédit, le Groupe distingue les secteurs du charbon et du pétrole et gaz, pour lesquels une réduction est attendue en valeur absolue, des autres secteurs industriels, pour lesquels des cibles en intensité de CO2 ont été fixées, à 2030 pour commencer. Désireux d'accompagner le financement de la transition de ses clients, le Groupe a priorisé son action sur les secteurs les plus émissifs et qui ont un rôle à jouer dans la transition vers une économie bas carbone.

A fin 2023, le Groupe a fixé des cibles sur 9 secteurs sur les 12 secteurs prioritaires identifiés par NZBA. Chacun de ces secteurs fait l'objet d'une description détaillée dans notre rapport climat (p.58-87, [Climate and Alignment Report – December 2023 \(societegenerale.com\)](#)), (disponible en anglais uniquement) présentant les enjeux de décarbonation du secteur ainsi que les leviers identifiés pour les acteurs de ces secteurs.

Le résumé ci-dessous présente l'ensemble des cibles telles que définies en 2023 sur ces principaux secteurs, dont celles de sortie du financement du charbon thermique d'ici à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde, et la réduction de l'exposition à la production de pétrole et de gaz de 50% d'ici 2025 et de 80% d'ici 2030. Ces dernières cibles font l'objet de mesures concrètes dont l'arrêt de l'offre de produits et services financiers dédiés aux projets de nouveaux champs de production de pétrole et de gaz, la sortie du financement des acteurs privés spécialisés de la filière amont du pétrole et du gaz, en gérant en extinction les expositions, et en parallèle le renforcement de la démarche d'engagement avec les clients du secteur énergétique, en particulier sur leur stratégie climatique.

En 2024, le Groupe a travaillé sur les secteurs Aviation, Agriculture et Immobilier résidentiel et a défini une nouvelle cible sur l'intensité des émissions carbone du secteur de l'aviation commerciale de 775 g de CO<sub>2</sub>e par Revenu Ton Kilometer à 2030, soit - 18 % par rapport à 2019. Les conditions n'étaient en revanche pas réunies pour la publication de cibles sur les secteurs Agriculture et Immobilier résidentiel pour des raisons que nous [détaillons sur notre site](#), mais le Groupe s'est engagé à suivre de près les évolutions qui permettraient de le faire.

Le Groupe ne comptabilise pas d'émissions négatives ou évitées et n'utilise pas de crédits carbone.

La table ci-dessous résume l'état d'avancée de nos travaux d'alignement sectoriels (en date d'avril 2024, disponible en anglais uniquement).

**DATA ON SECTOR-SPECIFIC ALIGNMENT AND TRANSITION TARGETS<sup>(1)</sup>**

Sector	Scope 1&2 Financed Emissions associated with the value chain (mtCO <sub>2</sub> e, Q4-2023) <sup>(2)</sup>		Scope 3 Financed Emissions associated with the value chain (mtCO <sub>2</sub> e, Q4-2023) <sup>(2)</sup>		Sector boundary	Metric	Scenario	Emissions scope	Baseline	Target	Reduction target	Progress	Progress in %	New target	
	PCAF Score <sup>(3)</sup>		PCAF Score <sup>(3)</sup>												
Energy	Oil and gas	16,8	3,8	26,1	3,9	Exploration, development and production (upstream)	Gross commitments (€m, index 100)	IEA NZE 2050	N/A (financing target)	100 (2019)	50 (2025) 20 (2030)	-50% (2025) -80% (2030)	69 (2022)	-31% (2022)	2023
						Upstream, midstream, downstream	Absolute GHG emissions (in MtCO <sub>2</sub> eq.)	IEA NZE 2050	Scopes 1 & 2 + Scope 3.11 (end-use) of the upstream part of the value chain	29.6 (2019) PCAF Score 4.7	8.9 (2030)	-70%	17.7 (2022) PCAF Score 4.9	-40% (2022)	2023
	Power	27,9	4,3	4,0	4,4	Power generation	GHG emissions intensity (gCO <sub>2</sub> eq./kWh)	IEA NZE 2050	Scopes 1 & 2	221 (2019)	125 (2030)	-43%	151 (2022)	-32% (2022)	2022
Heavy industries	Cement	2,7	3,1	1,8	3,1	Cement producers	GHG emissions intensity (kgCO <sub>2</sub> eq./t cement)	IEA NZE 2050	Scopes 1 & 2, calculated on a gross basis	100 (2019)	0 by 2030 for OECD countries; 0 by 2040 elsewhere <sup>(4)</sup>	-100%	82 (2022) 63 (Q2-23)	-18% (2022) -37% (Q2-23)	2019
										671 (2022)	535 (2030)	-20%	671 (2022)	N/A	2023
	Steel	0,7	3,5	2,8	3,6	Crude steel producers	SSP alignment score of GHG emission intensity <sup>(5)</sup>	IEA NZE 2050 MPP TM	Scopes 1 & 2 <sup>(5)</sup>	0.55 (2022)	0 (2030)	N/A	0.55 (2022)	N/A	2023
	Aluminium	0,1	4,4	0,1	4,4	Aluminium producers	GHG emissions intensity (tCO <sub>2</sub> eq./t aluminium)	IAI/MPP STS	Scopes 1 & 2 + Scope 3 upstream	8 (2022)	6 (2030)	-25%	8 (2022)	N/A	2023
Transport	Automotive	0,7	3,7	5,5	3,7	Car manufacturers	GHG emissions intensity (gCO <sub>2</sub> eq./v-km)	IEA NZE 2050	Scope 3.11 (end use)	184 (2021)	90 (2030)	-51%	175 (2022)	-5% (2022)	2023
	Shipping	3,8	3,9	2,4	4,0	Ship owners and operators	Poseidon Principles alignment score of AER <sup>(6)</sup>	IMO Striving For <sup>(7)</sup>	Scope 1 and Scope 3.3 <sup>(8)</sup>	+24.2% (2022)	+15% (2030)	-43% <sup>(8)</sup>	+24.2% (2022)	N/A	2023
	Aviation	2,1	3,8	3,5	3,9	Airlines and lessors	GHG emissions intensity (gCO <sub>2</sub> eq./RTK)	MPP PRU	Scope 1 and Scope 3.3 <sup>(8)</sup>	950 (2019)	775 (2030)	-18%	N/A	N/A	2024
Real Estate	Commercial real estate	0,8	4,6	2,1	4,6	Real estate professional investors	GHG emissions intensity (kgCO <sub>2</sub> eq./m <sup>2</sup> /y)	CRREM V2.02	Scopes 1 & 2, from a real estate asset's perspective	49 (2022)	18 (2030)	-63%	49 (2022)	N/A	2023
	Residential real estate <sup>(9)</sup>	N/A	N/A	N/A	N/A										
	Agriculture	2,0	4,0	8,0	4,0										

(1) The reduction targets are supported by origination guidelines to keep the Group on track. Applicable at either client or transaction level, separate guidelines exist for each sector, to take into account specific constraints.

(2) While our targets focus on the sector boundaries disclosed in this table, known to be the most material parts of their respective value chains, the calculation of Financed Emissions cover the sector's full value chain. It consists in aggregating the financed emissions of all companies classified within activity sectors from the NACE classification identified and disclosed [here](#) by Societe Generale as being part of the same comprehensive value chain. Financed Emissions are then calculated according to the PCAF methodology whereby we account for a portion of the annual emissions of our clients by determining the ratio between the outstanding debt and the total equity and debt of the client.

(3) The PCAF Score measures the data quality used to calculate Financed Emissions. When available, we have used data reported by clients and collected via Bloomberg or clients' annual reports (PCAF Score of 1 for verified data or 2 for unverified data). Otherwise, we have used revenue-based or asset-based emissions factors to estimate clients' emissions, with PCAF Scores of 4 and 5 respectively. We plan to improve the overall quality of our calculations in the future as client data becomes available or by using better quality physical activity-based emissions factors.

(4) Target applying to both thermal coal power and thermal coal mining.

(5) This target is an alignment score. A positive alignment score means that the steel portfolio is not aligned with the IEA NZE 2050 scenario. Conversely, a negative or zero alignment score means that the steel portfolio is aligned with the IEA NZE 2050 scenario.

For the scope of emissions, a fixed-boundary system as per the SSP is used where the indicator covers Scopes 1, 2 and a portion (depending on the level of vertical integration) of Scope 3 emissions (specifically category 1 and 10).

(6) This target is an alignment score. A positive alignment score means that the shipping portfolio is not aligned (i.e. that it exceeds the decarbonisation trajectory). Conversely, a negative or zero alignment score means that the shipping portfolio is aligned. The -43% reduction target applies to the intensity metric (AER).

(7) Excluding cruise ships, until such time as the IMO's carbon intensity indicator can be adapted to take into account the specificities involved.

(8) Or "Well-to-Wake" emissions corresponding to (i) operational activities (i.e., Scope 1, or tank-to-wake emissions for shipowners/airlines) from fuel combustion on board of a vessel/aircraft and (ii) upstream activities (i.e., Scope 3 category 3, or well-to-tank emissions for shipowners/airlines) including extraction, cultivation, production, processing, storage, transport and bunkering of fuels.

(9) Societe Generale is currently finalising the calculation of absolute emissions for the residential real estate sector based on the surface of the residential assets.

**b) Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des principales actions déployées sur l'ensemble des trois scopes ?**

*Merci de préciser l'horizon de temps couvert par ces investissements.*

*Le plus souvent, l'information attendue ici est différente du montant de CAPEX/OPEX alignés avec la taxonomie européenne qui concerne seulement les investissements dans vos activités durables et non ceux pour l'ensemble de votre plan de décarbonation.*

Concernant les objectifs de réduction des émissions indirectes scope 3, les investissements du Groupe prennent la forme de projets de mise en œuvre des objectifs de décarbonation au sein de chaque entité qui doit intégrer ces enjeux dans son fonctionnement (cibles de décarbonation, politiques sectorielles, questionnaires d'analyse E&S des clients, outils de pilotage...).

Pour coordonner l'ensemble de ces changements, le Groupe a mis en place en 2022 un programme de transformation transverse sur 4 ans appelé ESG by Design, visant à intégrer les thématiques ESG dans l'ensemble de nos processus actuels. Ce programme d'opérationnalisation de nos ambitions moyen long terme comprend des budgets significatifs visant la gestion de la transformation ainsi que des investissements en personnel, en données, outils et systèmes d'information (cf. p.17 de notre rapport Climat).

Depuis 3 ans, nous avons également mis en place un partenariat stratégique avec Blunomy, cabinet de conseil spécialisé dans la transition énergétique, pour nous accompagner dans l'élaboration de notre feuille de route de décarbonation des différents métiers du groupe.

En 2023, nous avons investi dans des compétences spécialisées pour renforcer significativement notre équipe dédiée aux travaux de décarbonation.

Au sein des lignes métiers, Global Banking and Advisory (GLBA) regroupant nos activités de financements et de conseils aux clients entreprises, un large programme appelé "the Shift" a été lancé, visant à mieux accompagner les attentes des grands clients du Groupe à travers des approches inter-sectorielles et regroupant 400 collaborateurs autour de 12 activités stratégiques (cf. p.27 de notre rapport Climat).

Le Groupe investit pour le développement des compétences et a mis en place un large programme de formations décliné en différents niveaux d'expertise de manière à diffuser la culture RSE au sein de l'entreprise, et à développer l'expertise des collaborateurs sur ces thématiques en vue de proposer de nouveaux produits en ligne avec les besoins de nos clients (cf. p.15-16 de notre rapport climat). Par exemple nous nous sommes fixé l'ambition de former 30% du personnel à la fresque du climat, avec le déploiement de plus de 600 animateurs spécialement formés.

Concernant son activité au quotidien, le Groupe investit dans son parc immobilier en France et à l'international pour améliorer sa performance énergétique. La Direction de l'Immobilier a mis en place un pilotage énergétique pour les immeubles de plus de 1 000 m<sup>2</sup> afin de parvenir à l'objectif fixé par la réglementation française (décret tertiaire) de -40% des consommations d'énergie d'ici à 2030 par rapport à 2019. Toutes les agences de Réseau SG France sont dotées depuis 2018 d'un logiciel dédié à l'analyse mensuelle des données de consommation (eau, électricité, gaz) et permettant ainsi d'engager les actions correctrices nécessaires. D'autre part, la Direction de l'Immobilier du Groupe conduit un programme 2021-2025, conçu pour répondre aux enjeux de performance des métiers, d'expérience digitale et de transformation des modes de travail des collaborateurs. Les immeubles centraux de Société Générale en Île-de-France bénéficient de certifications liées à l'environnement et management de l'énergie, ceux de La Défense sont ainsi certifiés ISO 50001, tandis qu'à Val de Fontenay, notre immeuble Sakura est certifié BREAAAM NC 2016 niveau Excellent, HQE Bâtiment Durable Niveau Très performant, WELL building standard Core & Shell niveau Gold, de celui des Dunes est certifiés HQE niveau Excellent et LEED niveau GOLD. Le bâtiment Société Générale à Londres est certifié « BREAAAM outstanding ». Le nouveau siège social de Société Générale au Luxembourg Arsenal inauguré en 2023 bénéficie quant à lui de la double certification BREEAM Very Good et HQE Excellent.



Le Groupe a aussi été parmi les premières entreprises à signer la Charte Numérique responsable en 2019, visant à contribuer à limiter l'impact environnemental de la technologie et encourager l'inclusion numérique. Le Groupe a mis en place de nombreuses actions qu'il suit et mesure comme la transformation de ses data centers, recyclage et réemploi du matériel informatique, meilleure gestion des données, outillage et formations des experts IT à l'écoconception et à l'e-accessibilité, sensibilisation des générations futures à ces pratiques.

Le groupe investit aussi sur les enjeux de mobilité professionnels, au-delà de la rigueur de sa politique de déplacement aériens. Ainsi la flotte automobile de la Banque de détail en France a poursuivi ses efforts d'électrification (plus de 280 véhicules de services électriques); La flotte automobile d'entreprise de Komerční banka (KB) en République tchèque va progressivement être remplacée par des véhicules électriques (à fin 2023, 131 voitures électriques en service). Des actions d'optimisation de la flotte globale sur les véhicules de services sont également lancées avec le déploiement de l'offre d'autopartage proposée par Ayvens. En parallèle, le Groupe a également poursuivi le déploiement de bornes de recharge électrique sur ses sites, 200 ont notamment été installés en 2023 au sein de ses immeubles centraux en Île-de-France. De plus, sur la partie mobilité alternative, Réseau SG France a lancé un pilote avec l'installation de station de Vélos à Assistance Électrique (VAE) en partage (sur le site de Marseille). Il s'agit d'une solution d'Ayvens et de son partenaire GREEN ON.

Le groupe procède par ailleurs à des investissements dans des acteurs prometteurs de la transition énergétique, comme Qarnot en France qui permet pour compte propre de réduire la consommation d'énergie en récupérant la chaleur fatale des data centers pour produire de l'eau chaude dans les logements sociaux ou bien Enviro en République Tchèque, cabinet de conseil en transition énergétique qui permet à la filiale KB d'acquérir des compétences techniques solides et d'accélérer son offre commerciale en décarbonation.

**c) Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée (sur les trois scopes) ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5°C ? Est-elle validée par un tiers indépendant (SBTi, ACT-ADEME...)?**

*Merci d'indiquer le nom du ou des scénario(s) et la ou les organisation(s) de référence (par exemple, AIE, GIEC, etc.).*

[Vous trouverez l'ensemble des cibles et des scénarios de référence sur lesquels elles se basent dans la table ci-contre que vous pouvez trouver à la page 340 de notre document d'enregistrement universel. Ces communications sont revues par un organisme tiers indépendant dans le cadre des travaux de vérification de la déclaration de performance extra financière du Groupe incluse dans le Document d'Enregistrement Universel.](#)

**d) Dans son scénario Net-Zero-by-2050 auquel vous faites référence dans votre politique climat, l'Agence Internationale de l'Énergie projette que pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, 6 dollars doivent être alloués annuellement à l'approvisionnement en énergie « propre » (incluant la production, le réseau et le stockage d'énergie), principalement électrique, pour chaque dollar alloué annuellement aux énergies fossiles (incluant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la distribution), ce d'ici à 2030.**

**Pourriez-vous communiquer votre cible de financement (entreprises et projets) aux énergies fossiles sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'une part, et de l'approvisionnement en énergies « propres » d'autre part (en précisant le périmètre détaillé des sources et technologies incluses dans ces énergies propres) d'ici 2030 ? Si vous n'atteignez pas le ratio de 6:1, pourriez-vous expliquer pourquoi ?**

Le calcul réalisé par l'AIE dans sa dernière publication de scénario Net Zero 2050 est effectivement inspirant pour le secteur de l'énergie et nos équipes RSE analysent son interprétation possible comme indicateur de gestion pour les activités financières. Plusieurs problématiques restent à adresser: ce ratio est envisagé sur des flux d'investissements du secteur de l'énergie mais ces investissements peuvent être financés par auto-financement, par la dette obligataire ou bancaire, ou par émissions d'actions ainsi il n'est pas directement transposable; la constitution d'un ratio de flux d'investissements des énergies "propres" et des énergies fossiles pose aussi une question d'attribution des parts de ces énergies à travers les flux de financements dont une partie conséquente n'est pas affectée (financement général des besoins des clients). Il convient de noter que le ratio de 6:1 est phasé dans le scénario de l'AIE avec une étape intermédiaire en 2025. Ce phasage prend en compte les contraintes opérationnelles liées à la transition énergétique.

Le Groupe est déjà engagé à réduire son exposition aux énergies fossiles avec une cible de sortie du financement du charbon thermique d'ici à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde, et une cible de réduction de l'exposition à la production de pétrole et de gaz de 50% d'ici 2025 et de 80% d'ici 2030, avec un certain nombre de mesures exposées à la réponse 1.

Le Groupe s'est doté depuis plusieurs années d'une norme lui permettant de mesurer la distribution de son offre de financements orientés Finance Durable et à Impact Positif (Sustainable and Positive Impact Finance – SPIF) dédiés au financement de l'économie et des entreprises. La production visant les Infrastructures d'énergie renouvelable totalisait 6,2G€ en 2023.

Aussi, considérant que certaines technologies émergentes nécessitent des investissements en fonds propres avant de pouvoir lever de la dette, le Groupe Société Générale a annoncé le lancement d'un nouveau fonds d'investissement pour la transition d'un milliard d'euros, comprenant un volet d'investissement en fonds propres de 0,7 milliard d'euros. Ce fonds vise à soutenir les acteurs de la transition, les technologies vertes, les solutions fondées sur la nature et des projets de finance à impact en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

**2. La prise en compte des risques, impacts, dépendances et opportunités liés à la biodiversité dans les activités des entreprises (internes, chaîne d'approvisionnement, produits, services aux clients...) est encore insuffisante. Mais le contexte et les outils (TNFD, SBTN, GRI...) progressent et les pratiques aussi. Si ce sujet peut apparaître comme peu matériel pour certains secteurs, nous pensons néanmoins qu'il mérite analyse de la part de tous.**

**a) Avez-vous réalisé un travail d'évaluation, de suivi et de réduction de vos dépendances et de vos risques, d'une part, de votre empreinte, d'autre part, mais aussi de vos opportunités (investissement dans des projets à impact net positif sur la nature, services en faveur de la biodiversité, etc.) en lien avec la biodiversité et la nature ?**

**Cette évaluation est-elle à jour et couvre-t-elle bien l'ensemble de votre chaîne de valeur (opérations directes, amont et aval) ? Dans le cas où celle-ci ne couvrirait qu'une partie de votre chaîne de valeur, envisagez-vous d'étendre le périmètre de cette évaluation ? Si non, pourquoi ?**

Dans la perspective de l'application de la CSRD et des recommandations de la TNFD, le Groupe travaille à l'évaluation de son portefeuille de crédits. À cet effet, le Groupe a réalisé une première cartographie des secteurs financés en fonction de la sévérité de leurs impacts et dépendances liés à la nature, mis au regard des expositions du Groupe sur chacun de ces secteurs. Ce travail s'est appuyé sur la méthodologie ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure) qui fournit un cadre analytique des impacts physiques et des dépendances potentielles des activités économiques sur le capital naturel. Ces éléments préliminaires ont été présentés au Comité des engagements responsables présidé par la Direction générale. Cette cartographie fournit une première analyse du portefeuille de la Société Générale au regards des enjeux liés à la nature, mais présente des limites méthodologiques (notamment, l'angle géographique et la chaîne de

valeur ne sont pas prise en compte) qui nécessitent une approche plus approfondie par secteur et des travaux d'évaluation qui se poursuivent.

En matière de risques financiers, Société Générale a conduit de façon complémentaire une analyse visant à identifier les facteurs de risque liés à la nature, pour chacune des catégories de risque, et une analyse visant à identifier ces risques et opportunités par Business units. Ces analyses se sont attachées à identifier les canaux de transmission des risques financiers, à mettre en évidence les risques les plus significatifs afin de les prendre en compte de façon plus systématique dans les processus de gestion des risques.

Ces analyses se sont appuyées entre autres sur l'indicateur de vulnérabilité sectorielle (Industry Nature Vulnerability Indicator, INVI) mis en place par le Groupe, qui donne une première évaluation de la matérialité financière, à savoir comment les risques physiques et de transition liés à la nature peuvent impacter les revenus, les coûts et la valeur des actifs des secteurs non financiers.

Les risques nature sont regroupés autour de quatre rubriques en ligne avec les objectifs de la taxonomie européenne : pollution, eau et ressources marines, biodiversité et écosystèmes, utilisation des ressources et économie circulaire. Les aspects climatiques ne sont pas pris en compte afin d'éviter un double comptage avec l'indicateur sectoriel de vulnérabilité climat (ICVI).

Les scores INVI sont prospectifs et fournissent une évaluation de la vulnérabilité présente des secteurs et la capacité à s'adapter aux risques de transition et physiques, en mettant l'accent sur la voie à suivre à 2030 et la capacité à continuer jusqu'en 2050. Pour les risques physiques, il s'agit de la capacité à basculer vers des entrants ou des process de production moins dépendants des services écosystémiques, ou de protéger les actifs des impacts de la baisse de la disponibilité des services écosystémiques, et pour les risques de transition, il s'agit de la capacité à se détacher d'entrants ou d'activités ayant un impact élevé sur la nature ou de réduire les impacts des activités existantes sur la nature.

Ces travaux portent sur la chaîne aval (i.e. nos clients) qui concentre les impacts, dépendances, risques et opportunités les plus significatifs pour le Groupe.

En termes d'opportunités, Société Générale a annoncé le lancement d'un nouveau fonds d'investissement pour la transition d'un milliard d'euros, comprenant un volet d'investissement en fonds propres de 700 millions d'euros. Ce fonds vise notamment à soutenir des solutions fondées sur la nature.

Afin d'être en capacité de mieux accompagner ses clients entreprise dans la prise en compte des enjeux liés à la nature, Société Générale a rejoint le *Corporate Program* du SBTN. Par ailleurs, au sein de la banque d'investissement et de financement, une équipe est dédiée au conseil de nos clients sur les Solutions basées sur la nature.

Concernant les activités de promoteur Immobilier, SOGEPROM a structuré sa démarche RSE autour de trois axes incluant la préservation de la biodiversité. Ces axes s'articulent autour de la promotion des espaces verts, de la formation et du partenariat avec CDC Biodiversité. Ils sont disponibles via le lien suivant : <https://groupe-sogeprom.fr/nos-engagements-rse/>.

**b) Publiez-vous les résultats de ce travail ? Dans le cas contraire, envisagez-vous de le publier ?**

*Veillez justifier votre réponse.*

**Envisagez-vous de vous appuyer sur des cadres volontaires tels que la TNFD, le SBTN, le GRI101... pour rendre compte des risques et opportunités liés à la nature ?**

Le Groupe s'appuie déjà sur ces travaux d'identification des impacts et dépendance tout en soulignant leurs limitations méthodologiques et publie les résultats de ces analyses dans le Document Universel de Référence

du Groupe, notamment dans le chapitre 4 sur les Risques et dans le Plan de Vigilance du Groupe présenté dans le chapitre 5.

Par ailleurs, Société Générale fait partie du Forum TNFD et a contribué aux consultations successives proposées par l'initiative en amont de la publication de ses recommandations en septembre 2023. La mise en œuvre de ces recommandations est en cours d'analyse au sein du Groupe.

**c) Publiez-vous ou envisagez-vous de publier des indicateurs quantitatifs pour rendre compte des risques et des opportunités que la biodiversité fait courir ou offre à votre société (valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses considérés comme vulnérables aux risques liés à la nature, CAPEX, financements ou investissements consacrés aux opportunités liées à la nature...) ? Si oui, lesquels et vous fixez-vous des objectifs ? Justifiez le choix de ces indicateurs. Si non, pourquoi ?**

Le Groupe poursuit ses travaux sur l'évaluation des risques liés à la nature et n'envisage pas de publication à court terme.

Le Groupe s'est doté depuis plusieurs années d'une norme lui permettant de mesurer la distribution de son offre de financements orientés Finance Durable et à Impact Positif (Sustainable and Positive Impact Finance – SPIF) dédiés au financement de l'économie et des entreprises. La production de SPIF environnemental pour 2023 (13Md EUR) et sa répartition par thématique est présenté dans l'URD p. 347.

### 3. a) Quelle est la place de l'économie circulaire dans la stratégie de l'entreprise ?

*Critères à évaluer :*

- Objectifs (quantitatifs, ambitieux, périmètre)
- Ambition et qualité de la stratégie
- Liens faits avec les autres sujets développement durable (notamment décarbonation et biodiversité)

La stratégie RSE de Société Générale repose à la fois sur la transition écologique et sur la volonté d'avoir un impact local positif. L'économie circulaire, fondamentale pour une économie durable respectant les limites planétaires, est intégrée à notre pilier transition écologique. L'économie circulaire est une des clés de la transition compte tenu des contraintes de ressources et également un catalyseur de la décarbonation (45% des émissions de CO2 pourraient être adressées par circularité, permettant de respecter une trajectoire de 1.5 degrés, selon la fondation Ellen MacArthur). Elle devient par ailleurs un sujet d'attention croissant pour nos clients et pour les régulateurs.

Le sujet de la circularité est clé mais difficile à appréhender. Nous avons lancé un certain nombre d'initiatives pour progresser en la matière : des formations notamment, et des travaux de R&D avec nos équipes pour intégrer la circularité à leur modèle d'affaires. Par ailleurs, nous avons investi au capital d'acteurs plus avancés, comme le fonds de dette économie circulaire Polestar pour apprendre de leur expérience. Le Groupe a l'ambition de renforcer son évaluation des opportunités liées à l'évolution vers l'économie circulaire et le soutien qu'il peut apporter à l'émergence de ces solutions.

Dès 2022 et pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, plusieurs groupes de travail thématiques ont été initiés au sein de la banque d'investissement, dont un sur l'économie circulaire, aux côtés de l'hydrogène, l'immobilier, la santé et les solutions sectorielles de décarbonation. Ce programme vise à accélérer le déploiement d'offres de conseil et de financement autour des grands enjeux ESG et à développer des solutions pour accompagner l'émergence de nouveaux acteurs et modèles d'affaires.

En 2023, le Groupe a lancé un projet dédié à l'économie circulaire et initié des travaux pour déterminer le potentiel économique qu'elle représente et comprendre le besoin d'adapter nos solutions de financement, en particulier pour la banque de détail. Nous nous faisons accompagner par un cabinet spécialisé, Circul'R pour passer en revue les possibilités d'intégration de la circularité dans nos différentes offres commerciales.

Plusieurs activités de la banque sont intégrées à l'exercice, et progressent aussi dans leur compréhension des enjeux et envisagent ces nouvelles opportunités.

En parallèle, au titre de son activité au quotidien, Société Générale œuvre pour limiter la consommation et le gaspillage des ressources (gestion des déchets, papier, mobilier,) et prend également les mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Société Générale s'appuie sur l'esprit d'innovation de ses collaborateurs et encourage les initiatives les plus vertueuses pour l'environnement s'appuyant sur le mécanisme d'une taxe carbone interne depuis 2011. Le prix d'efficacité énergétique & Environnement valorise ainsi les catégories immobilier, informatique, la mobilité, l'économie circulaire, mais aussi, depuis 2023 l'eau et la restauration. Afin de sensibiliser ses équipes à l'économie circulaire, plusieurs initiatives ont été mises en place. En mars 2023, le Groupe a organisé une conférence dédiée à l'économie circulaire accessible à l'ensemble des collaborateurs. De plus, un module de formation à l'économie circulaire a été intégré dans le programme de formation Groupe (notamment dans le parcours niveau 2, avec un objectif d'avoir formé 50% des collaborateurs d'ici fin 2024). Plus récemment, en avril 2024, Société Générale a également organisé une formation du Conseil d'administration sur le sujet.

**b) Comment encouragez-vous le développement des modèles d'affaires circulaires (via des stratégies d'investissement ou de financement, des services clients, un engagement avec les fournisseurs, etc.) ?**

*Critère à évaluer : Précision dans la réponse (par exemple, fonds thématiques sur l'économie circulaire, lancement de produits financiers/assurantiels, offre d'accompagnement, outils d'évaluation utilisés, formations, etc.)*

Le groupe encourage le développement d'affaires circulaires à travers différentes initiatives :

1 - investissement dans des fonds thématiques économie circulaire :

- Société Générale a pris une participation dans Polestar Capital Circular Debt Fund, le seul fonds de dette en Europe dédié à l'économie circulaire. Cette participation et le partenariat commercial associé soutiendront l'innovation et aideront à développer les projets et les solutions dans l'économie circulaire. Le fonds cible des marchés à forte croissance qui s'appuient sur des modèles circulaires dans des domaines tels que les déchets de biomasse, les biomolécules, le traitement de la pollution plastique, la construction durable et l'environnement bâti par l'homme. Le financement de projets d'économie circulaire, bien qu'urgent, reste un défi en raison de la réglementation applicable, de l'exposition aux nouvelles technologies et aux nouveaux marchés, et de la taille relativement réduite des investissements. Ce partenariat vise à établir une continuité des solutions de financement pour les entreprises circulaires.

- Le groupe a également pris en mars 2023, une participation dans le fond Citizen CIS, doté de 14 MEUR, qui privilégiera les 3 thèmes suivants, l'égalité des chances, l'Innovation pour l'emploi et l'Économie circulaire.

- Pour être en mesure de soutenir de nouveaux modèles d'affaires et les leaders émergents, Société Générale a lancé un fonds d'investissement pour la transition d'un milliard d'euros, comprenant un volet d'investissement en fonds propres de 700 millions d'euros et un volet d'investissement en dette de 300 millions d'euros. Ce fonds vise à soutenir les acteurs de la transition, les technologies vertes, les solutions fondées sur la nature et des projets de finance à impact en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

2 - le groupe a également développé une offre liée à l'économie circulaire dans différents métiers et il vise à la renforcer, avec notamment :

- Societe Generale Equipment Finance (SGEF) intègre de plus en plus les principes de l'économie circulaire dans ses solutions de financement, favorisant ainsi la transition d'un modèle reposant historiquement sur la propriété d'actifs vers des modèles liés à l'usage voire à la performance avec une prise en compte croissante

des cycles de vie des actifs. Il s'agit d'offrir la possibilité de restituer les actifs après la durée convenue de location et de les redéployer auprès d'autres utilisateurs. Il s'agit également d'en assurer la remise en état et le recyclage des composants et pièces de rechange. Fort de son réseau international, SGEF a mis en œuvre avec ses partenaires ces nouveaux modèles qui permettent de garantir aux investissements un cycle de vie durable. SGEF cherche également à prolonger la durée de vie des actifs en intégrant la maintenance préventive et en adaptant nos solutions de financement et d'offre de services. SGEF gère ainsi un portefeuille de plus de 350 millions d'euros d'équipements médicaux, en partenariat étroit avec Philips Healthcare avec une approche proactive de gestion du cycle de vie.

- Ayvens, notre filiale de location longue durée de flotte automobile, fait évoluer son modèle économique vers un modèle où les véhicules seront mis en location plus longtemps qu'aujourd'hui, en anticipant plusieurs cycles d'utilisation commerciale pour nos services de Location Longue Durée, Location Moyenne Durée, carsharing... Durant la vie du contrat, l'entretien et la réparation des véhicules sont sources d'opportunités liées à l'économie circulaire : à titre d'exemple, l'usure et le recyclage des pneumatiques, la réparation des pare brises au lieu de leur remplacement, l'utilisation de pièces de rechanges issues de matériaux recyclés. Ces opportunités sont progressivement prises en compte dans les politiques de référencement des fournisseurs. Plus globalement, Ayvens s'est fixé comme objectif d'introduire des logiques de circularité dans 100 % des catégories représentant l'univers de la réparation de l'entretien et des pneus à horizon 2026 (période du plan stratégique PowerUP26).

- Franfinance a signé avec BEI un prêt PME/ETI de 350M€ sur 2 ans qui permet aux clients éligibles de bénéficier d'un taux attractif. L'obtention de ce prêt est conditionnée à l'atteinte par Franfinance d'un seuil de 30% de prêts octroyés lié à l'action climatique dont une quote-part liée à l'économie circulaire. Dans le cas de Franfinance, les prêts entrant dans la quote-part économie circulaire sont des équipements d'occasion ou reconditionnés.

- Activités de financements : les équipes mettent en place des financements en lien avec les principes de l'économie circulaire, comme tout ce qui touche aux recyclage, thème principal choisi par SG (recyclage plastique, métaux, batteries, etc.), avec notamment des KPI en lien avec l'économie circulaire. En 2023, nos équipes de financement ont notamment structuré un Social impact bond pour Unilever en lien avec le traitement des déchets plastiques et leur recyclage au Nigeria. L'objectif est de collecter 33k tons de plastique, permettant la création de près de 780 jobs pour une population marginalisée et sans revenus.

- Assurance : Depuis plusieurs années, les produits de protection de Société Générale Assurances tiennent compte des enjeux liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Ainsi, les sinistres matériels en assurance automobile affichent en 2022 : Un taux d'emploi de pièces réparées de 46 %<sup>1</sup> et un taux d'emploi de pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) de 7,6 %<sup>2</sup>.

De même, dans le cadre de l'offre d'assurance « mobile » (qui couvre l'ensemble des smartphones et tablettes du foyer contre le vol, le bris toutes causes, etc.), la réparation des appareils est privilégiée par rapport au remplacement. Dans le cas où la réparation est impossible, un appareil reconditionné de même catégorie est proposé en remplacement.

Enfin, Société Générale Assurances encourage les comportements responsables de ses assurés dans le cadre de l'offre d'assurance automobile :

- 1 - Avantage « petits rouleurs » : réduction de 10 % sur la prime pour les assurés qui parcourent moins de 6 000 km/an ;
- 2 - Prime aux « véhicules propres » : réduction de 15 % (au lieu de 5 % précédemment) pour les véhicules électriques et hybrides ainsi que pour les véhicules émettant moins de 100 g de CO<sub>2</sub>/km.

---

<sup>1</sup> Correspond au pourcentage de pièces réparables ayant été réparées et non remplacées.

<sup>2</sup> Correspond au pourcentage de dossiers déposés en réparation présentant au moins 1 PIEC.

Le groupe participe également à des groupes de place sur l'économie circulaire organisé notamment par Circul'R, qui envisage de lancer une coalition « Banques & Assurances sur l'économie circulaire ».

**c) Quelle est la part des investissements/financements ou de votre offre liée à l'économie circulaire ?**

*Critère à évaluer : Part des investissements ou chiffre d'affaires en % (ou tout autre indicateur pertinent sur l'économie circulaire)*

Sur l'année 2023 le montant de financements en lien avec l'économie circulaire et le traitement des déchets est de l'ordre de 170 MEUR (171.3 MEUR).

## **Social**

**4. a) En France, la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 et l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la transition écologique et le dialogue social du 11 avril 2023 ont étendu les prérogatives environnementales du CSE et renforcé le rôle des représentants de proximité. Au cours des douze derniers mois, quelles initiatives sont susceptibles d'illustrer significativement une évolution dans le fonctionnement de ces instances au sein de votre groupe suite à ces dispositions ?**

Depuis 2019, l'une des 5 interventions annuelles de la Direction Générale au CSEC a été remplacée par une intervention sur la stratégie RSE du Groupe. Cette intervention, qui fait l'objet d'une communication en amont d'un support, est assurée par la Direction RSE du Groupe SG qui présentent les enjeux en la matière et répond aux questions des élus.

Il en est de même au Comité de Groupe Européen qui au cours de l'une de ces 2 réunions annuelles intègre une intervention sur les enjeux et actions RSE avec cette même logique d'échange avec les élus.

**b) Dans le cadre de ces nouvelles prérogatives, la formation et l'expertise des partenaires sociaux sont fondamentales. Avez-vous développé récemment ou avez-vous prévu dans un proche avenir des programmes spécifiquement dédiés aux partenaires sociaux pour renforcer leur expertise en matière environnementale qui aillent au-delà des obligations légales ?**

Société Générale dispose d'un panel de formations très larges en matière de RSE sur l'ensemble de ses dimensions. L'offre de formation au global comprend plus de 150 modules de formation et sensibilisation. Les élus bénéficient de ce dispositif et peuvent l'utiliser. De plus, un parcours de formation sur la RSE est déployé à l'ensemble des salariés du Groupe (CDI actifs), qui comprend 6 modules pour une durée d'environ 5h et couvre les sujets suivants : les bases de la RSE, la finance durable et ses réglementations, les enjeux climatiques, risques E&S, la stratégie RSE du Groupe et des BU/SU.

Au-delà, SG déploie la fresque du climat au sein du Groupe SG : celle-ci va également être proposée aux représentants du personnel en 2024 ou 2025.

En cela, Société Générale va bien au-delà des obligations légales en la matière.

Les acteurs des CSEE ou du CSEC sont par ailleurs invités à participer des événements organisés par exemple par Entreprises pour l'Environnement ou par Solutions CSE lesquels interviennent et animent des actions en matière de RSE. Nous ne suivons pas l'action des représentants du personnel ou des IRP et ne savons donc pas s'ils y participent ou pas.

**c) Les accords-cadres internationaux sont des dispositifs qui renforcent la qualité des relations sociales au sein d'un groupe. Votre groupe dispose-t-il d'un accord-cadre qui dépasse le périmètre de l'Union européenne ? Si oui, comment y avez-vous intégré la question de la transition écologique et, plus largement, les questions environnementales ? Si non, un tel projet est-il envisagé ? Dans tous les cas, sur vos cinq principaux marchés géographiques en dehors de la France, pouvez-vous lister des initiatives majeures faisant ressortir un renforcement récent de l'implication des partenaires sociaux dans la politique environnementale de l'entreprise ?**

Société Générale a signé en juin 2023 un nouvel accord mondial sur les droits de ses collaborateurs, avec UNI Global Union, sur la base des précédents accords de 2015 et de 2019. Cet accord qui concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans le monde entier renforce les engagements de Société Générale envers les droits fondamentaux des collaborateurs et notamment la liberté syndicale, le dialogue social et l'accès aux syndicats. Cet accord accroit le rôle d'UNI\* grâce à un nouveau dispositif d'échanges formels sur le pilier « Ressources Humaines » du Plan de vigilance Groupe avant publication afin d'identifier des risques et des mesures d'atténuation.

\* UNI Global Union réunit 20 millions de travailleurs du secteur des services, y compris dans les banques et les assurances, dans 150 pays différents afin d'obtenir de meilleurs emplois et une vie meilleure.

Plus particulièrement, en dehors de la France, nous pouvons noter que sur les plus grosses géographies que sont la Roumanie, la République Tchèque et le Maroc, le dialogue social est développé et s'est renforcé ces dernières années sur ces sujets environnementaux. Dans le cadre des réunions avec les syndicats et les représentants du personnel tout au long de l'année les thématiques ESG, environnementales sont régulièrement abordées et donnent lieu à présentations et échanges. Tout d'abord lors des présentations de la stratégie de l'entreprise, au cours desquelles le volet environnemental est systématiquement traité ; lors des présentations et échanges sur la stratégie commerciale des banques. Enfin les sujets environnementaux sont également abordés lors des échanges sur les priorités stratégiques de formation de l'entreprise. Pour finir les représentants du personnel ou des syndicaux, collaborateurs de l'entreprise suivent les formations ESG/environnemental comme tous les salariés de l'entreprise.

**5. a) Pour chacun des cinq derniers exercices, pouvez-vous indiquer, d'une part, le nombre d'actions rachetées (précisez aussi le nombre d'actions en contrats de liquidité) et, d'autre part, le nombre d'actions créées, ainsi que le nombre de titres auto-détenus au début et à la fin de chaque année ? Pour chacun de ces exercices, pouvez-vous ventiler : le nombre d'actions annulées ; le nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance (ainsi que le nombre de bénéficiaires et leur proportion par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; le nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié (ainsi que le nombre de salarié.e.s éligibles, le nombre de bénéficiaires effectifs et leurs proportions par rapport à l'ensemble des salariés du groupe) ; autres utilisations (en précisant le détail) ?**

*Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en Annexe 2.*

Cf. tableau en Annexe 2.

**b) Dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, et lorsque cela s'avère pertinent, comment « neutralisez-vous » les effets des titres auto-détenus ou annulés pour le calcul de l'atteinte des objectifs ?**

Dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance, l'atteinte des objectifs est évaluée annuellement sur base des résultats financiers au 31 décembre.



**c) Quels montants d'investissements (R&D et capex) avez-vous réalisés au cours des 5 derniers exercices (année par année) ? Quels montants de capital avez-vous rachetés et annulés sur la même période ? Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en Annexe 3. Dans le cadre de l'approche globale du partage de la valeur, dimensionnez-vous le montant alloué aux rachats d'actions au regard du montant des investissements – en particulier ceux dédiés à la transition écologique – effectués par l'entreprise (élément indispensable à la création de valeur et à la pérennité de l'entreprise) ? Si oui, avez-vous des règles en la matière ? Si non explicitez la raison vous conduisant à ne pas considérer les investissements dans le cadre de la fixation des montants de rachats d'actions ?**

En préambule, il convient de rappeler que les charges du Groupe Société Générale, qui se sont élevées à 18,5 milliards d'euros en 2023, sont essentiellement constituées de frais de personnel, qui représentent près de 10,6 milliards d'euros (y compris participations et intéressement - env. 350 millions d'euros en 2023). En complément, le Groupe a engagé environ 4,5 milliards d'euros de dépenses informatiques en 2023, dont près de 2 milliards destinés à des projets d'évolution des systèmes et dispositifs informatiques, notamment pour les étendre les capacités sur les thématiques ESG ; 0,7 milliard ont fait l'objet d'une immobilisation.

Sur le plan de l'ESG, le Groupe consacre d'importants moyens à sa propre transformation ainsi qu'à l'accompagnement de ses clients dans leur transition ESG, avec notamment la mise en place d'une Direction du développement durable centralisée, un vaste plan de formation des équipes, la transformation de chacun de ses métiers (projet SHIFT pour la banque de financement et d'investissement notamment, déploiement d'un dispositif et d'une offre dédiés au sein des réseaux France, électrification des véhicules via Ayvens,...) et un programme mené à l'échelle du Groupe en vue de l'opérationnalisation des processus ESG. Les initiatives et investissements de décarbonation du Groupe sont présentées en réponse à la question 1 b).

Afin d'accompagner ses clients, Société Générale a depuis de nombreuses années intégré la durabilité dans son offre en adaptant ses propositions aux enjeux des différents segments : clientèle de grandes entreprises, acteurs locaux de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, clientèle de particuliers. Le Groupe adopte aussi cette approche sur ses activités dans le secteur de la mobilité (Ayvens) et de l'immobilier. En tenant en compte que son offre de financements orientés Finance Durable et à Impact Positif, le Groupe a octroyé 20 milliards d'euros de ce type de financement en 2023. Le Groupe a annoncé aussi le lancement d'un fonds d'investissement doté de 1 milliard d'euros en faveur d'acteurs de la transition, des technologies vertes et de la nature comprenant un volet d'investissement en fonds propres de 700 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe s'est engagée à contribuer à hauteur de 300 milliards d'euros à la finance durable d'ici 2025 (plus de 250 milliards d'euros réalisés à fin 2023).

En ce qui concerne l'allocation du résultat net (qui a représenté 2,5 milliards d'euros en 2023), la politique du Groupe consiste à appliquer un ratio de distribution de 40% à 50%, le solde (60 à 50 %) étant gardé en réserve afin de contribuer aux fonds propres du Groupe et au développement de ses activités, notamment ESG. Au titre de l'exercice 2023, le Groupe a appliqué un taux de distribution de 40% représentant un montant total d'environ 1 milliard d'euros, dont environ 280 millions sous forme de rachat d'actions qui seront opérés en 2024. Comme pour toute entité listée, la politique de distribution est validée par la Conseil d'administration et soumise pour validation à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le tableau ci-dessous présente les montants de capital rachetés/annulés en millions d'euros :

En MEUR	2023	2022	2021	2020	2019
Actions rachetées à des fins d'annulation	440,509,652	914,131,751	467,717,243	0	0
Actions annulées	1,354,641,403	467,717,243	0	0	0

6. Le salaire décent peut-être défini comme : « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus », définition de la coalition Global Living Wage. Le salaire décent est par ailleurs bien distinct du salaire minimum légal local.

**6. a) Avez-vous adopté une définition du salaire décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ? Avez-vous développé une politique/un engagement sur la question du salaire décent (Engagements publics, accréditation en tant que Living wage Employer...) ?**

*Veillez noter que pour les questions restantes, nous recherchons spécifiquement des éléments liés au salaire décent que nous distinguons du salaire minimal légal local. Si vous n'avez pas pris d'engagement jusqu'alors veuillez passer à la question 7.*

Ainsi que nous l'avons indiqué l'année dernière, la politique du Groupe est de proposer aux collaborateurs une politique attractive et en ligne avec les pratiques de marché. Suite à des échanges avec nos pairs en 2023 et après avoir questionné nos prestataires habituels de benchmark de rémunération sur les bases de données disponibles en matière de salaire décent, nous avons constaté que la société FairWage était la plus utilisée sur le marché en matière de fourniture de ce type d'indicateurs. Nous avons donc cette année obtenu ces indicateurs et comparé ces indicateurs avec les rémunérations de nos collaborateurs en France dans notre structure la plus significative mais aussi dans les pays suivants : Allemagne, Algérie, Cameroun, Cote d'Ivoire, Etats-Unis, Hong Kong, Inde, Italie, Sénégal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Singapour soit au total près de 80 000 collaborateurs.

Les indicateurs proposés par Fairwage sont disponibles au-delà de la seule indication du pays par ville et région. Ils sont aussi disponibles en fonction de la structure familiale (1 adulte, ..., 2 adultes +3 enfants, famille ajustée). Les rémunérations les plus faibles concernant essentiellement les salariés en début de carrière, nous avons comparé les niveaux de rémunérations fixes annuelles fournis par Fairwage aux niveaux de rémunérations annuels de nos collaborateurs sur la base du niveau fourni par Fairwage :

- Pour 1 adulte ;

- Famille ajustée : critère tenant compte de la structure familiale et d'emploi type pour un pays donné ; Pour ces deux indicateurs, nous avons pu constater que nous n'avions pas de salaire inférieur à ce niveau, et dans certains pays des salaires très supérieurs aux salaires décents issu des données FairWage.

Nous avons aussi pu constater que sur la France, indépendamment de la ville ou de la région, le niveau de salaire décent fourni par FairWage sur ces deux indicateurs était inférieur au SMIC. L'ensemble de nos filiales françaises respectant le droit du travail, sont donc au-dessus du seuil de salaire décent indiqué par FairWage. Si on intègre les filiales France, le périmètre atteint ainsi près de 90 000 collaborateurs.

Ces premières analyses nous ont permis de vérifier que nos politiques de rémunération assuraient sur la base des indicateurs disponibles un niveau de salaire décent au regard de deux indicateurs retenus. Nous avons pour ambition d'actualiser en 2024 ces analyses et d'étendre le périmètre à l'ensemble de nos géographies en 2024.

A ce stade nous avons indiqué que nous utilisons la base de données Fairwage dans nos analyses en matière de salaire décent. Nous avons pu constater que l'offre de données en matière de salaire décent au niveau mondial était assez limitée. Nous allons continuer à suivre l'offre sur ce sujet et la fiabilisation des indicateurs.

**b) Sur la base de votre définition du salaire décent, avez-vous commencé à calculer ce dernier et sur quelles méthodologies vous reposez-vous ? Si oui, dans quelle(s) région(s) et pour quel périmètre (salariés mais aussi les travailleurs indépendants, petits agriculteurs, etc... - ou/et salariés de vos fournisseurs) ? Quelle information publiez-vous à ce sujet ?**

### **Avez-vous identifié des écarts entre le salaire minimum et le salaire décent ?**

Nous n'avons pas à ce stade couvert les rémunérations de nos fournisseurs. Nous allons entamer une démarche avec nos équipes responsable des achats sur ce thème en 2024 + cf. réponse 6 d).

### **c) Pouvez-vous décrire les actions prises pour la mise en place d'un salaire décent ?**

*(Ex : développer un management interne au sujet du salaire décent complété par des formations, engager avec les partenaires sociaux et/ou vos fournisseurs, amélioration des pratiques des achats, promouvoir la liberté d'association et la négociation collective...).*

Dans l'hypothèse où nous identifierions au regard des indicateurs disponibles actuels des écarts, des actions correctives seraient prises. A ce stade nous n'avons pas d'alerte.

### **d) Comment mesurez-vous la mise en place des salaires décents pour vos salariés et fournisseurs ?**

*Merci de donner le détail de la contribution d'audits externes éventuels dans le suivi.*

Nous avons constaté que nos fournisseurs comme les fournisseurs en matière de restauration collective s'étaient aussi engagés dans cette démarche de salaire décent. Nous envisageons d'avancer avec nos fournisseurs sur ce sujet en 2024.

Plus globalement, nous avons différentes actions en la matière au sein de notre département achat :

- L'engagement contractuel au respect de la charte « Achats Responsables » (clause RSE), pour tout appel d'offre de la Direction des Achats en France. Cette Charte est une initiative conjointe d'acteurs français de la filière « Banque & Assurance ». Les engagements réciproques reposent sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans le domaine des Droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. On y retrouve notamment la notion d'engagement de salaire décent :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/construire-demain/12112018-charte-achats-responsables-vf-fr.pdf>

- En lien avec cet engagement, un critère d'évaluation sur les « conditions de travail » avec une pondération minimum à respecter est systématiquement inclus dans tout appel d'offres mené par RESG/ACH, incluant les notions de niveaux et d'évolution des salaires. Plus spécifiquement, dans le domaine des prestations de services de marketing/communication par exemple, nous adhérons au programme FAIRE (programme de communication responsable de l'Union de Marques dont Société Générale est signataire depuis 2018), qui consiste en 15 engagements dont la responsabilité et la sincérité en matière de coûts engagés pour la prestation de service.

### **e) Avez-vous identifié les obstacles susceptibles qui pourraient s'opposer au versement d'un salaire décent à vos salariés et aux salariés de vos fournisseurs (par exemple, dans un pays où les droits et les réglementations en matière de label sont moins stricts) ? Si oui, que faites-vous pour les atténuer ?**

### **Question bonus : Communiquez-vous les résultats de vos potentielles études et avez-vous mis en place un outil de lanceur d'alerte pour vos employés et fournisseurs ?**

Les outils et des communications en matière de lanceur d'alerte sont disponibles et déployés dans l'ensemble du Groupe. Nous n'avons pas identifié aujourd'hui de pays où nous n'offririons pas un niveau de salaire décent.

- 7. a) Périmètre France : Combien y-a-t-il de fonds proposés à vos salarié.e.s hors actionnariat salariés dans vos plans d'épargne salariale ? Combien et quels fonds proposés à vos salarié.e.s sont labellisés responsables (merci de mentionner leur nom ainsi que le nom des labels associés) ? Quel est le montant des encours labellisés par fonds ?  
Pouvez-vous également mentionner le montant des encours globaux et le montant des encours hors actionnariat non labellisés ?**

*Pour vous aider à répondre, il est possible de remplir le tableau en en Annexe 4.*

**En moyenne, les montants de l'abondement proposés à vos salarié.e.s sur vos fonds labellisés sont-ils plus importants que ceux proposés pour vos autres fonds non labellisés hors actionnariat.**

Cf. tableau en annexe 2.

Nos règles d'abondement sont identiques pour tous nos FCPE (hors fonds d'actionnariat salarié).

- b) Si certains fonds ne sont pas labélisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent d'une démarche ESG robuste et sélective (merci d'indiquer le taux de sélectivité et/ou la thématique de ces fonds) ?  
Avez-vous prévu avec les partenaires sociaux de disposer de davantage de fonds labellisés dans les trois années à venir ?**

Tous nos fonds d'épargne salariale éligibles et pour lesquels nous pouvons agir directement, via leur conseil de surveillance, à savoir tous nos fonds dédiés Société Générale, sont labellisés CIES ou ISR. D'autre part, notre gestionnaire des FCPE de notre épargne salariale, Amundi, étudie actuellement la possibilité de labéliser ISR notre fonds par défaut : SG ERS Amundi Trésorerie 6 mois.

- c) Comment associez-vous vos partenaires sociaux au choix de fonds responsables (exemples : formations, expert qui s'occupe de l'accompagnement pédagogique des salariés, temps accordé aux partenaires sociaux pour remettre en cause les choix de fonds responsables) ?  
Comment associez-vous vos partenaires sociaux au contrôle de l'engagement responsable des fonds (formation des membres du conseil de surveillance au-delà des 3 jours réglementaires, mise en place d'une commission de l'épargne de l'entreprise...) ?**

Nos partenaires sociaux sont étroitement associés à l'évolution de nos FCPE dédiés SG via leur rôle en tant que membres de la délégation des Salariés représentant les porteurs de parts au Conseil de Surveillance (CS) de ces FCPE. Ils sont en outre formés, sur une période de 3 jours, à l'occasion du renouvellement de la délégation suite à l'élection des nouveaux membres du CS.

Deux fois par an, lors du Conseil de surveillance de nos trois fonds dédiés, notre gestionnaire de fonds réalise une présentation dédiée sur nos fonds dédiés CIES et ISR qui permet aux partenaires sociaux membres du CS de s'exprimer et faire des demandes.

## **Gouvernance**

8. Pour que la responsabilité fiscale de l'entreprise soit en ligne avec la responsabilité sociale de l'entreprise, le Conseil d'administration doit être pleinement impliqué dans les choix construits autour d'un civisme fiscal (alignés sur des principes tels que ceux de l'initiative B Team). Dans cette logique, le FIR s'attend à ce qu'un rapport de responsabilité fiscal public, revu et signé par le Conseil d'administration, détaillé pays par pays, existe, et qu'il soit aligné avec la GRI 207.

**8. a) Publiez-vous une charte détaillée décrivant vos engagements en matière de responsabilité fiscale (pratiques fiscales jugées inacceptables, paradis fiscaux) ? A quelle fréquence celle-ci est-elle revue et approuvée par le Conseil ? Comment le Conseil veille-t-il à l'application de cette charte ?**

Depuis 2010, Société Générale s'est dotée d'un Code de Conduite fiscale disponible publiquement sur son site institutionnel. La dernière actualisation du Code de conduite fiscale a été réalisée en décembre 2023.

Cette politique est revue et approuvée par le Conseil d'administration. Elle repose sur les 5 principes clés suivants :

1. Société Générale a une politique fiscale responsable qui s'inscrit dans le cadre de sa stratégie globale,
2. Société Générale veille à respecter dans tous les pays où le Groupe exerce une activité les règles fiscales applicables conformément aux conventions internationales et aux lois nationales,
3. Dans les relations avec ses clients, Société Générale veille à ce qu'ils soient informés de leurs obligations fiscales afférentes aux opérations réalisées avec le Groupe (dans la mesure où cette information est autorisée par les lois ou règlements applicables). Le Groupe respecte les obligations déclaratives qui lui sont applicables en tant que teneur de compte ou à tout autre titre,
4. Dans ses relations avec les administrations fiscales, Société Générale s'attache à respecter strictement les procédures fiscales et veille à entretenir des liens de qualité dans un souci de responsabilité et de transparence,
5. Société Générale interdit l'évasion fiscale pour elle-même et ses filiales et n'encourage ni ne facilite l'évasion fiscale pour ses clients. Société Générale interdit également l'abus de droit, que ce soit pour son propre compte ou celui de ses clients, celui-ci s'entendant comme toute transaction qui ne repose pas sur des motifs économiques valables et dont le but est principalement fiscal.

Chacun de ces principes fait l'objet d'une déclinaison détaillée dans le Code de conduite fiscale, qui fixe clairement les pratiques fiscales que le Groupe n'autorise pas et, plus largement, ses engagements et sa ligne de conduite en matière fiscale. En particulier, la question des paradis fiscaux est inscrite dans le Code, qui précise que « Le Groupe s'engage sur une politique stricte au regard des paradis fiscaux. Aucune nouvelle implantation du Groupe n'est autorisée dans un État ou Territoire figurant sur la liste officielle française des États et Territoires Non Coopératifs (ETNC). En outre, le Groupe s'engage à ne pas maintenir d'implantations dans un pays de cette liste sauf si leurs activités sont essentiellement régionales. Un suivi particulier est réalisé sur la base d'une liste élargie de pays et territoires ».

Ce Code fait l'objet d'un réexamen régulier et au moins tous les 5 ans.

Le Code de conduite fiscale est diffusé à l'ensemble des collaborateurs qui doivent s'y conformer. Un dispositif de contrôle permet de s'assurer de la connaissance et de la mise en œuvre de celui-ci. En complément, le dispositif de contrôle du respect de la stratégie fiscale et les risques fiscaux sont présentés au moins une fois par an au conseil d'administration (ou à un comité délégué).

Le lien vers le Code de conduite fiscale est le suivant :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Code-conduite/code-de-conduite-fiscale-groupe-societe-generale-fr.pdf>

Enfin, l'application de ces règles est intégrée dans le dispositif de contrôle interne du groupe société Générale. Le Conseil d'administration est informé et assure un suivi en cas de non-respect de ce code constaté par le contrôle permanent ou l'audit. Le Groupe fournit également annuellement (cf. p. 297 du D.E.U. 2024) des informations détaillées sur ses actions en matière de conformité et de transparence fiscale.

**b) Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays pour l'ensemble des pays d'activités c'est-à-dire allant au-delà des exigences de la directive UE qui se limite à un reporting pour les pays membres de l'UE et les pays figurant sur la liste des juridictions non-coopératives ? Si non, merci de justifier votre choix ? La répartition des impôts pays par pays est-elle débattue par le Conseil ?**

Le Groupe Société Générale rend public son reporting fiscal pays-par-pays conformément à la directive 2013/36/EU qui s'applique aux banques européennes depuis l'exercice 2014. Ce reporting fiscal pays-par-pays va au-delà de la directive UE dite « CbCR public » et n'est pas limité aux pays membres de l'UE ou aux pays figurant sur la liste des juridictions non-coopératives : les informations financières et fiscales sont publiées pour l'ensemble des pays d'implantation du Groupe sans exception. Ce reporting peut être consulté en pages 73-74 du D.E.U. 2024 du Groupe.

En complément, Société Générale a fait le choix depuis 2021 de publier volontairement et annuellement sur son site institutionnel un rapport sur la contribution et la transparence fiscale du Groupe. Ce rapport détaille notre politique et approche responsable en matière fiscale, au-delà de la simple conformité, et fournit une vision détaillée des montants et de la nature des impôts dont notre Groupe s'acquitte chaque année.

Le reporting qui est réalisé dans ce rapport volontaire va largement au-delà de ce qui est requis réglementairement et inclut par exemple le détail de la contribution fiscale du Groupe pour les catégories d'impôts suivantes :

- Impôts sur les bénéfices courants et différés,
- TVA,
- Contributions RH,
- Contributions bancaires,
- Autres impôts (incluant les impôts sur les biens et services, les impôts sur le patrimoine, les taxes sur les transactions financières et diverses taxes et contributions fiscales locales).

Ces données fiscales sont présentées selon plusieurs niveaux de granularité (au niveau Groupe, au niveau régional, et pays-par-pays pour les 15 implantations les plus significatives) et sont accompagnées d'explications. Nous fournissons également le détail des impôts collectés pour le compte des Etats dans lesquels le Groupe opère, afin de donner à nos parties prenantes une vision complète de la contribution fiscale de notre Groupe.

Ce principe de transparence en matière fiscale a en outre été intégré dans notre Code de conduite fiscale, qui précise : « Le Groupe applique le principe de transparence dans sa communication dans le domaine fiscal. Depuis 2021, le Groupe publie volontairement sa contribution fiscale totale aux budgets des États dans lesquels il est implanté. »

Le lien vers le rapport sur la contribution fiscale du Groupe est le suivant :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2023-07/rapport-sur-notre-contribution-fiscale-2022-fr.pdf>

Le Conseil d'administration est informé de la répartition des impôts pays-par-pays par les publications mentionnées ci-dessus. Par ailleurs, le Conseil d'administration débat au moins une fois par an de la gestion fiscale du Groupe.

**c) Pouvez-vous expliquer votre taux d'imposition effectif pour l'année 2023 ? En quoi celui-ci est-il cohérent avec vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? Une attention particulière sera portée aux entreprises ayant un taux d'imposition particulièrement bas (égal ou inférieur à 20 %) ou particulièrement élevé (autour de 30 %) ?**

Le taux effectif d'imposition du Groupe pour l'exercice 2023 s'élève à 30,85%. Ce taux résulte d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 1 679 M EUR, rapportée à un résultat avant impôts de 5 442 M EUR. Une explication détaillée de l'écart entre le taux effectif d'imposition effectif du Groupe et le taux normatif applicable aux sociétés françaises est fournie dans la note 6.1 « Détail de la charge d'impôt » du document d'enregistrement universel 2024.

Sur l'exercice 2023, le taux effectif d'imposition est supérieur au taux normatif français en raison notamment de la variation de l'évaluation des impôts différés. En particulier, sur le groupe fiscal France, un montant de 410 millions d'euros d'actifs d'impôts différés n'a pas pu être reconnu à fin décembre 2023, portant ainsi à 930 millions d'euros le montant d'actifs d'impôts différés non reconnus en France. Si les projections des résultats fiscaux s'améliorent, ces impôts différés pourront, tout ou en partie, être reconnus en impôts différés à l'actif sur les exercices futurs.

Ce taux effectif d'imposition et la charge d'impôt associée (près de 1,7 milliard d'euros d'impôts sur les bénéfices uniquement) démontrent que notre Groupe contribue de manière substantielle au budget des Etats dans lesquels il est implanté, ce qui constitue un élément important de notre vision d'une politique fiscale responsable.

Par ailleurs, la contribution fiscale de Société Générale ne se limite pas à l'impôt sur les bénéfices : impôts de production (ex : TVA), charges fiscales et sociales RH générées par les plus de 120 000 salariés du Groupe, contributions bancaires (contribution significative du Groupe au FRU - Fonds de Résolution Unique) et autres impôts divers substantiels (ex : impôts sur le patrimoine, taxe professionnelle, CVAE, CFE, etc.). La contribution fiscale de Société Générale en 2022 s'élevait ainsi à plus de 6 milliards d'euros (voir rapport sur la contribution fiscale du Groupe).

9. L'inscription au registre de transparence de l'Union Européenne et des représentants d'intérêts auprès de la Haute Autorité en France étant obligatoire, le FIR a accès à vos déclarations (moyens humains et financiers, centre d'intérêt).

À travers cette question, nous souhaiterions orienter vos réponses davantage sur les activités d'influence que vous avez menées (siège, filiales, associations professionnelles, ou cabinet de conseil) sur les domaines E S G. Nous souhaitons comprendre comment les activités de représentation d'intérêt sont alignées avec les objectifs de durabilité / comment vos pratiques de représentation d'intérêt s'intègrent-elles dans la stratégie RSE de votre groupe.

9. **a) Quelles sont les principales activités d'intérêts (par exemple top 3) que vous priorisez en lien avec vos enjeux matériels ESG ? Pouvez-vous préciser toutes les juridictions où vous exercez ces activités de lobbying ?**

Société Générale partage régulièrement son expertise, que celle-ci soit technique ou plus stratégique, sur les domaines réglementaires pouvant avoir un impact sur l'industrie bancaire, assurancière ou les activités spécialisées du Groupe (e.g. le *leasing* automobile). Cette expertise est partagée directement avec les décideurs publics ou indirectement, *via* des associations professionnelles ou autres groupes d'intérêts qui représentent des positions permettant d'éclairer la décision publique sur des sujets importants pour l'industrie financière.

Cette activité de représentation d'intérêts permet à la décision publique d'être prise en toute connaissance de cause des effets, autant positifs que négatifs, de certaines réglementations sur l'équilibre économique des services financiers fournis au client, qui détermine notre capacité à financer l'économie et à tenir nos objectifs stratégiques vis-à-vis de nos clients, de nos employés, de nos investisseurs et de l'ensemble de nos parties prenantes. Nos activités peuvent avoir lieu partout où le Groupe a des activités, y compris au travers de filiales, mais dans la pratique essentiellement en UE, en France, au Royaume-Uni et auprès d'instances internationales (FSB, IOSCO, BCBS par exemple).

En ligne avec notre stratégie de solidité et de durabilité annoncée au Capital Markets Day de septembre 2023, nos principales activités d'intérêts touchant à l'ESG ont porté en 2023 sur :

- La maîtrise des risques E, S, et G, sur des horizons de court et long termes. Nous avons exprimé des positions sur les méthodologies choisies, la disponibilité et la fiabilité des données, par exemple, sur les publications et les standards de durabilité européens (taxonomie européenne, CSRD, ESRS) ou internationaux (ISSB) ou dans le cadre prudentiel (transposition des accords de Bâle « CRR/CRD », guidelines EBA), ou de vigilance (CS3D). Un premier point qui nous semble fondamental est de conserver, pour la régulation prudentielle, un cadre qui reste fondé sur les risques (*risk-based*) pour assurer la stabilité financière. Un deuxième point important est de conserver une cohérence des normes et la synchronisation de leurs agendas afin d'éviter les doubles reportings ou de s'assurer de la disponibilité des données afin de limiter le recours aux proxies.
- L'accompagnement de nos clients dans l'enjeu essentiel que représentent leurs efforts de transition. Afin de tenir l'objectif de l'accord de Paris, nous pensons que les règles financières et le financement public doivent mieux prendre en compte les efforts de transition des entreprises. Nous regardons donc chaque réglementation avec ce prisme (e.g. CRR/CRD, SFDR).
- Le maintien d'un *level-playing field* entre les différentes juridictions afin d'éviter que certaines réglementations ne détériorent la compétitivité des banques et de leurs clients, notamment les activités à l'international. C'est dans cet objectif que nous avons soutenu le Green Deal Industrial Plan de la Commission européenne, en réponse à l'Inflation Reduction Act américain.
- Sur tous ces points, nous avons apporté notre expertise concernant leur impact sur les processus, produits et activités du Groupe, selon la ligne de positionnement publique de Société Générale. Cette ligne de positionnement est publiée chaque année au T2 sur le site institutionnel de Société Générale ([Memorandum Responsible Advocacy Activities 2023 \(societegenerale.com\)](https://www.societegenerale.com/fr/memorandum-responsible-advocacy-activities-2023)), (*disponible en anglais uniquement*) dont la version 2024 est à paraître).

**b) Comment vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles ? Comment gérez-vous les potentielles divergences ? (Exemples : tentative de réalignement du positionnement des associations avec vos propres objectifs ESG ou réflexions sur la possibilité de quitter une association professionnelle qui ne serait définitivement pas alignée avec votre stratégie ESG). Que publiez-vous à ce sujet sur l'alignement et/ou sur les divergences ?**

Société Générale est membre d'associations professionnelles représentant des intérêts professionnels, au niveau local ou au niveau européen, dans des instances en lien avec les activités de financement du Groupe ou afin de faire valoir la position du Groupe dans des instances plus larges (e.g. associations représentatives des entreprises privées).

Il est à noter que l'appartenance à une association et la contribution aux travaux d'une association n'équivaut évidemment pas au soutien automatique de toutes les positions prises par cette association. Dans l'éventualité où une position ne serait pas conforme à nos objectifs ESG, comme dans tous les cas de divergence entre les positions de Société Générale et celles d'une association, Société Générale peut utiliser son pouvoir d'influence afin d'infléchir la position associative ou faire reconnaître formellement les divergences de vues entre les membres, et enfin faire connaître une position différente en son nom propre auprès des interlocuteurs publics.

Nous ne publions pas de rapport dans lequel nous détaillons la manière dont les positions de Société Générale sont alignées ou différentes de celles des associations. Cependant, nous mettons à jour chaque année au T2 un document global qui décrit les positions de Société Générale, permettant à chacun de regarder notre ligne globale sur nos différents sujets d'intervention ([Société Générale Framework for Responsible Advocacy Activities - Memorandum](https://www.societegenerale.com/fr/memorandum-responsible-advocacy-activities-2023)), (*disponible en anglais uniquement*) dont la version 2024 est à paraître).



**c) Quel est le rôle du Conseil d'Administration dans l'application de votre politique de représentation d'intérêts (par exemple : les activités, le budget, les réunions) ?**

La politique de représentation d'intérêts relève de la responsabilité de la Direction Générale qui agit dans le cadre défini et approuvé par le Conseil d'administration. Ce cadre repose sur le respect de la stratégie définie par le Groupe et par son Code de Conduite. Le Conseil d'Administration en tant que contrôleur de l'application de ses orientations est destinataire de tout incident grave de conformité.

La stratégie de représentation peut être évoquée au niveau du Conseil d'administration sur proposition de la Direction Générale dans le cadre d'opérations ponctuelles ayant un impact majeur sur les résultats ou l'image de la banque.

Par ailleurs, dans sa fonction de représentation, le Président du Conseil d'administration peut être amené à rencontrer des responsables politiques ou régulateurs, à leur demande ou dans le cadre d'associations professionnelles. A sa demande, la Direction des Affaires Publiques peut lui fournir des documents préparatoires à cette occasion.

**d) Formez-vous les personnes en interne ou en externe (e.g., cabinets) au lobbying responsable ? Si oui, quels critères appliquez-vous dans la sélection des cabinets qui vous accompagnent ?**

Toutes les personnes en charge des affaires publiques au sein de Société Générale sont tenues au respect de la Charte de représentation responsable<sup>3</sup>, élaborée en 2014 à la suite de notre engagement vis-à-vis de Transparency International France. Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs « politiquement exposés » du Groupe, et notamment ceux en charge de la représentation d'intérêts, est sensibilisé au lobbying responsable dans le cadre d'une formation traitant des comportements à adopter face à des interlocuteurs publics (anticorruption notamment).

Comme indiqué dans notre rapport public 2023 sur nos activités de représentation d'intérêt<sup>4</sup> (dont la version 2024 est à paraître), nous n'avons pas eu recours à des consultants externes. Néanmoins, nos prestataires sont tenus, conformément à la Charte, aux obligations de lobbying responsable.

**10. a) Combien d'administrateurs du Conseil disposent de compétence(s) en RSE ? Qui sont-ils et comment ont-ils acquis ces compétences (études, formations, expériences professionnelles) ? Ces compétences sont-elles spécifiques aux enjeux de votre secteur (biodiversité, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat, etc...) ? Publiez-vous une matrice des compétences spécifiques de chaque membre du conseil ?**

Les 15 administrateurs ont une bonne connaissance RSE du fait de leur activité professionnelle et grâce aux formations qui leur sont dispensées chaque année. Cette information est disponible page 83 du Document d'Enregistrement Universel. L'organisation des travaux du Conseil en matière de RSE est décrite page 98.

Leurs compétences en la matière relèvent d'une part du secteur d'activité dans lequel ils exercent ou ont exercé leur activité (exemples : Energie, BTP, Electronique, Banque etc...) et d'autre part de leur ancienneté au Conseil d'administration de Société Générale qui leur ont permis d'acquérir une expertise RSE sur les sujets

---

<sup>3</sup> [https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/140513\\_Charte\\_representation\\_responsable\\_SG.PDF](https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/RSE/140513_Charte_representation_responsable_SG.PDF)

<sup>4</sup> <https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2023-05/2023-dispositif-groupe-pour-une-representation-d-interets-responsable.pdf> (disponible en anglais uniquement)

relatifs aux activités de la banque. Cette double acculturation sur la RSE chez nos administrateurs est une richesse pour le Groupe.

Le Document d'enregistrement universel contient une présentation de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration au 01/01/2024. Leurs biographies avec le parcours individuel de chaque administrateur (études, formations, expériences professionnelles) peuvent être consultées sous ce lien :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2024-03/document-enregistrement-universel-2024.pdf#page=90>.

A noter que depuis 2021, le Conseil d'administration a été assisté par un censeur dont le rôle est notamment de l'accompagner dans sa mission en matière de RSE dont la transition énergétique. Il s'agit de J.-B. Lévy, ancien Président d'EDF. Son rôle est majeur. Il participe à la préparation des dossiers en matière de stratégie et de gestion des risques RSE.

Oui, une matrice des compétences spécifiques de chaque membre du conseil est actualisée et revue chaque année par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise puis le Conseil d'administration afin d'évaluer l'aptitude collective et individuelle des membres du Conseil d'administration. Elle est publiée dans le Document d'enregistrement universel 2024 et peut être consultée sous le lien suivant :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2024-03/document-enregistrement-universel-2024.pdf#page=85>

**b) Comment assurez-vous la mise à jour des connaissances des membres du conseil sur les enjeux RSE (processus de formation interne ou externe, interventions d'experts, mises à niveau sur l'actualité réglementaire ou des thématiques clés, etc.) ? À quelle fréquence ?**

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, plusieurs formations sont organisées chaque année par la Société Générale ou par des tiers pour actualiser et renforcer les compétences des administrateurs dans différents domaines dont ceux de la RSE.

A titre d'illustration, les formations ont notamment porté sur les sujets liés aux engagements et au cadre normatif du Groupe Société Générale en matière de RSE (y compris les politiques sectorielles E&S). Elles visent aussi à bien expliquer la stratégie du Groupe et les moyens mis en œuvre en matière de gestion du risque climatique.

En 2023, des formations RSE ont été dispensées aux administrateurs en août et en septembre, plus particulièrement au travers d'un « climate training » qui portait sur le « net zero by 2050 », le cadre réglementaire Sustainability, la stratégie climat de Société Générale, ...

Des formations RSE internes sont également prévues en avril et octobre 2024 pour l'ensemble des administrateurs ; elles porteront sur les principes généraux sur l'économie circulaire et l'application de la CSRD.

Au minimum, deux séances de formation par an sont consacrées à la RSE.

**c) Comment évaluez-vous la compétence en RSE des administrateurs ? Sur quels critères ? À quelle fréquence ? Cette évaluation est-elle individuelle ou collective ?**

L'évaluation est faite annuellement et de façon individuelle afin d'obtenir une vision collective des compétences du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise s'interroge chaque année, à partir de la matrice des compétences des administrateurs, sur les besoins du Conseil d'administration en termes de compétences, y compris s'agissant des différents sujets relevant de la responsabilité sociale et environnementale. Les critères d'aptitudes individuelles retenus pour les administrateurs sont revus chaque année par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Ils sont adaptés à la stratégie du Groupe, à sa dimension internationale ainsi qu'au spectre de ses activités et des risques associés.

Pour chaque compétence, le Comité définit un objectif cible qui peut être revu en tant que de besoin. Ces objectifs cibles sont hiérarchisés en fonction de la stratégie, de l'actualité du Groupe et des éventuelles évolutions de réglementations.

Pour l'application de la matrice à chaque administrateur, les compétences des administrateurs sont ainsi classées selon différents niveaux de notation en fonction des expériences, des responsabilités occupées au sein des organes de gouvernance et de la pratique de la compétence. Cette matrice de compétences tient donc compte des évolutions et des formations complémentaires suivies.

Le processus d'évaluation des administrateurs sur l'ensemble de leurs actions dont les sujets RSE est consultable sur le lien suivant :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2024-03/document-enregistrement-universel-2024.pdf#page=108>.

**d) Intégrez-vous une composante RSE dans le cadre des processus de nomination des nouveaux administrateurs ?**

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise analyse les compétences des administrateurs à partir de la matrice de compétences des administrateurs et en tire les conséquences sur les processus de recrutement mis en place et les formations proposées. Les critères pris en compte dans la matrice de compétence tiennent compte des compétences RSE des administrateurs afin de tenir compte des dispositions des statuts de SG dont l'article 8 stipule que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration qui prévoit en son article 1 des orientations relatives à la responsabilité sociale et environnementale. Les détails peuvent être consultés sur le lien suivant :

[www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2024-03/document-enregistrement-universel-2024.pdf#page=170](http://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2024-03/document-enregistrement-universel-2024.pdf#page=170).

Par ailleurs, depuis 2021, le Conseil d'administration a souhaité renforcer sa compétence collective en nommant un censeur spécialisé sur ces sujets.

**ANNEXES :**

**Annexe 2**

Question 5 a)

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Actions allouées au titre d'actions de performance</b>					
Nombre d'actions allouées au titre d'actions de performance	3 568 945	3 095 660	3 495 064	2 545 414	2 834 045
Nombre de bénéficiaires	5 731	5 700	6 452	4 652	5 747
<b>Actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié</b>					
Nombre d'actions distribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	12 548 674	12 759 346	NA	NA	5 638 846
Nombre de salariés éligibles	117 616	118 432	NA	NA	123 958

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Nombre d'actions rachetées	19 502 404	45 171 863	19 267 877	2 274 065	0
<i>A des fins d'annulation</i>	17 777 697	41 674 813	16 247 062	0	0
<i>A des fins de couverture des actions gratuites</i>	1 724 707	3 496 050	3 020 815	2 274 065	0
<i>A des fins de croissance externe</i>	0	1 000	0	0	0
Nombre d'actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité	1 145 812	734 806	0	241 001	1 706 961
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	-1 145 812	-768 306	0	-207 501	-1 836 961
Nombre d'actions auto-détenus au début de chaque année	48 737 016	22 242 568	4 545 500	3 706 880	6 105 497
Nombre d'actions auto-détenus à la fin de chaque année	6 736 010	48 737 016	22 242 568	4 545 500	3 706 880
	-	-			
Nombre d'actions annulées	59 452 510	16 247 062	0	0	0
Nombre d'actions cédées à des fins de croissance externe	-509	0	0	0	0
Nombre d'actions attribuées au titre des actions de performance	-2 050 391	-2 396 853	-1 570 809	-1 468 945	-2 268 617

#### **Annexe 4**

Question 7 a)

Nombre de fonds proposés à vos salariés hors actionnariat salariés dans vos plans d'épargne salariale et retraite	6
Nombre de fonds proposés à vos salarié.e.s labellisés responsables	4

#### **Données au 31.12.2023 (périmètre SGPM + Filiales Françaises).**

Nom du fonds labellisé	Nom du (ou des) label(s) associé(s)	Montant des encours labellisés (M€)	Montant de l'abondement dédié
SG Obligations ISR	CIES	122	NC
SG Diversifié ISR	CIES	227	NC
Label Actions Solidaire ESR	CIES	54	NC
SG Actions Internationales ISR	ISR	230	NC